

Tarifs en Vigueur au 01 Mars 2026

Forfait Journalier

Code de la Santé Publique

23 € / jour

Participation forfaitaire

À régler le jour de l'admission

Décret du Code de la Sécurité Sociale n°2007-1786 du 19 décembre 2007

32 €

Chambre particulière*

(*) Par jour de présence

Forfait TV inclus.

130 €

Espace individuel en service d'endoscopie*

80 €

Espace individuel en circuit court ambulatoire*

80 €

(*) Remboursement pris en charge par certaines mutuelles.

Repas accompagnants

- Repas du midi ou du soir
- Petit déjeuner
- Pack accompagnant (lit accompagnant, petit déjeuner)

8 €

2,50 €

30 € / nuit

Chambre Premium*

160 €

(*) Selon disponibilité et par jour de présence

